



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commerce extracommunautaire

Question écrite n° 65373

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat au commerce extérieur sur les difficultés actuellement rencontrées au sein des relations commerciales entre la France et les Etats-Unis d'Amérique. En effet, il apparaîtrait que ces derniers appliqueraient une surtaxation de 100 % sur plus d'une soixantaine de produits européens (et plus particulièrement français), en représailles à la décision de l'Union européenne (et de la France) de ne pas importer de boeuf américain aux hormones. Cette attitude aurait pour conséquence de défavoriser grandement notre pays dans les échanges commerciaux avec les Etats-Unis d'Amérique, et ferait perdre des marchés et d'importants revenus aux producteurs agricoles et aux industriels français. Ces derniers en sont particulièrement mécontents, et souhaitent vivement qu'une issue à cette regrettable situation puisse être trouvée d'ici à la nouvelle réunion de l'Organisation mondiale du commerce, prévue en novembre prochain au Qatar. Compte tenu de ces éléments, elle lui demande donc de bien vouloir lui préciser, à la fois, la situation exacte relevée dans ce contexte par ses services au sujet des difficultés rencontrées actuellement par les producteurs et exportateurs français désireux de commercer avec les Etats-Unis d'Amérique, ainsi que les mesures que le Gouvernement entend prendre afin de trouver une issue à cette situation.

Texte de la réponse

Les Etats-Unis et le Canada ont été autorisés le 29 juillet 1999 par l'Organe de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à appliquer les sanctions à l'encontre de l'Union européenne pour refus de mise en conformité de la législation communautaire avec la décision de condamnation du 13 février 1998. L'Organe de règlement des différends a en effet jugé l'interdiction d'importer en Europe de la viande traitée aux hormones anabolisantes non conforme aux règles de l'accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), car non fondée scientifiquement. Les mesures de compensation américaines et canadiennes se traduisent par des droits de douane de 100 % portant sur 116,8 millions de dollars d'exportations communautaires pour les Etats-Unis et sur 7,7 millions de dollars pour le Canada. La France subit à elle seule 24 % des sanctions américaines. Les principaux produits français touchés sont la moutarde, le roquefort, les oignons, les colles et adhésifs, la chicorée torréfiée, le foie gras, les boyaux et vessies d'animaux, le chocolat et les truffes. L'Union européenne (UE) soutient le maintien de la mesure d'embargo sur ces viandes car il n'est pas avéré que la consommation de boeuf traité aux hormones ne présente aucun risque pour la santé. Afin de mieux cerner ces risques sanitaires, la Commission européenne a lancé plusieurs études scientifiques dont les résultats définitifs ne sont pas encore connus mais devraient permettre de clarifier davantage les termes de ce différend. L'UE a décidé, dans le cadre du contrôle de la filière de la viande bovine américaine en principe non hormonée, d'abandonner les tests systématiques au profit de vérifications sur 20 % des lots. Cette décision, bien reçue par les autorités américaines, a permis la reprise des discussions sur un mécanisme de compensation sous forme d'une augmentation des volumes d'importation européenne de viandes bovines américaines sans hormone, qui viendrait se substituer partiellement ou totalement aux sanctions actuelles. Les modalités de ces compensations ont fait l'objet de plusieurs réunions bilatérales entre la

Commission européenne et les autorités américaines depuis le mois de juin dernier. Ces réunions n'ont cependant pas permis d'aboutir, jusqu'à présent, sur une solution satisfaisante pour les deux parties. Les pouvoirs publics français sont pleinement conscients de l'impact très préjudiciable des rétorsions commerciales pour les entreprises françaises. C'est pourquoi ils s'emploient, dans le cadre de l'Union européenne, à appuyer les efforts de la Commission pour qu'une solution soit rapidement apportée à ce contentieux. Le souci commun de l'UE et des Etats-Unis d'apaiser leurs tensions commerciales bilatérales, dans la foulée du succès de la quatrième conférence ministérielle de l'OMC qui s'est déroulée à Doha en novembre 2001, devrait contribuer à faire évoluer ce dossier dans un sens favorable.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65373

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : commerce extérieur

Ministère attributaire : commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 août 2001, page 4827

Réponse publiée le : 15 avril 2002, page 2001